



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE | MINISTERIAL CONFERENCE
SUR LA FRANCOPHONIE | ON THE CANADIAN
CANADIENNE | FRANCOPHONIE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

XVI^e CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE
Dieppe-Moncton (Nouveau-Brunswick), les 15 et 16 juin 2011

LA COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE :
UN OUTIL ESSENTIEL À L'ÉPANOUISSEMENT DE LA FRANCOPHONIE
CANADIENNE

Dieppe-Moncton, le 15 juin 2011 – Les ministres provinciaux et territoriaux responsables de la francophonie canadienne ont réaffirmé les bénéfices d'une collaboration intergouvernementale pour promouvoir et renforcer la vitalité de la francophonie canadienne et ils ont exprimé leur intérêt à accroître leur collaboration avec le gouvernement fédéral.

Réunis à Moncton dans le cadre du volet provincial-territorial de la XVI^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, les ministres ont échangé sur les pratiques exemplaires en matière de services en français qui témoignent de leur engagement respectif à répondre aux besoins des francophones et de tous les Canadiens.

« Les gouvernements provinciaux et territoriaux, de par la diversité de leurs expériences et perspectives, apprennent les uns des autres, et ce, au bénéfice des francophones et de tous les Canadiens », a déclaré Paul Robichaud, vice-premier ministre, ministre du Développement économique et ministre responsable de la Francophonie du Nouveau-Brunswick. « C'est avec plaisir que mes collègues et moi discuterons du renforcement de la collaboration intergouvernementale avec notre homologue fédéral James Moore. »

Ainsi, en préparation du renouvellement des ententes de services, qui arrivent à échéance le 31 mars 2013, et à mi-parcours de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*, les ministres se sont engagés à offrir leur appui et leur expertise au gouvernement fédéral pour l'élaboration de son prochain plan d'action sur les langues officielles.

Les ministres ont également discuté de la diversité des situations qui prévalent en francophonie canadienne relativement à l'accessibilité des médias de langue française. Ils ont noté le rôle primordial que jouent les médias de langue française, dans toutes leurs formes, à la construction identitaire et à l'épanouissement de la francophonie canadienne d'un bout à l'autre du pays, et l'importance de les maintenir.

À la suite de discussions portant sur les circonstances favorables pour vivre en français au Canada, les ministres ont convenu de poursuivre leurs efforts pour améliorer l'accès aux services en français. Ils ont également fait valoir que les investissements du gouvernement du Canada à l'endroit des programmes de langues officielles constituent un appui indispensable aux initiatives des provinces et territoires visant l'épanouissement de la francophonie canadienne.

La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, créée en 1994, est le seul forum intergouvernemental qui regroupe les ministres responsables de la francophonie canadienne. La Conférence travaille pour une francophonie ouverte, dynamique et diversifiée qui contribue et participe pleinement à l'essor de la société canadienne.

Renseignements :

Consultez le site Internet de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à www.cmfc-mccf.ca.

Robert Duguay
Communications Nouveau-Brunswick
Cell. : 506 470-0899

Chantal Alarie
Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne
Cell. : 506 292-3415